

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MAI 2023**

**OBJET : Délibération pour retenir deux sonos pour les animations de la fête de la musique du 21/06 et de la fête du lac de Roaffan du 14/07**

Le trente et un mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Serge BLANC  
Convocation en date du : 17 mai 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉ : AUBERT Sylvain (pouvoir donné à M. BOYER-JOLY Gilbert)

Monsieur le Maire présente les devis réceptionnés pour des prestations d'animation sono pour la fête de la musique du 21 juin à Chauffayer et pour la fête du 14 juillet à Roaffan.

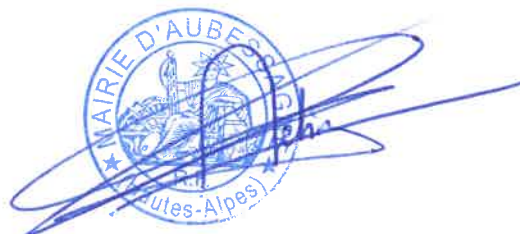
- Le devis de l'entreprise Brailly Music pour la fête de la musique s'élève à 400€ TTC
- Le devis de l'entreprise Dj Meksso pour la fête de Roaffan s'élève à 400€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider les prestations :
  - De l'entreprise Brailly Music pour la fête de la musique pour un montant de 400€ TTC
  - De l'entreprise Dj Meksso pour la fête du lac de Roaffan pour un montant de 400€ TTC
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43  
Mail: [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)